Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260216-20260216URBA11-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 février 2026

***

Extrait de délibération

Le lundi 16 février 2026 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 09 février 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Fabienne DUSSORT, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Valérie HERBERT, Albert LE CORRE, Patrice HÉLARY, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Geneviève DROGOU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Dominique COLIN, Sébastien DÉNIEL, Armelle JAOUEN, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Claudie ARZUR a donné pouvoir à Fabienne DUSSORT
Gaël LARS a donné pouvoir à Patrice HELARY
Claire TALARMAIN a donné pouvoir à Caroline SOLLIEC
Cathy BERGEAULT a donné pouvoir Marie Christine LALOUER
Emmanuelle PETISCA a donné pouvoir Dominique COLIN
Julien KERBELLEC a donné pouvoir à Suzanne NOLL
Nicolas URRUTIA a donné pouvoir à Monsieur le Maire Gilles MOUNIER
Yannig ROUAT a donné pouvoir à Virginie LE RAY

Etait absent :
Xavier COZIEN est arrivé à 20h03

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité : 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours » et 5 abstentions des membres du groupe « Nouvel Elan 2020

***

DELIBERATION N°CM-20260216-URBA-11-ACQUISITION DE TROIS PARCELLES- COATUFAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Absent(e)s représenté(e)s : 08
Absent(e)s non représenté(e)s : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 29

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260216-20260216URBA11-DE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Au niveau de COATUFAL et de la rue d'Alsace, la Commune a pour projet l'acquisition de trois parcelles en bordure de voirie.

Les parcelles concernées sont des terrains nus figurant au cadastre sous les n° BL 238 d'une superficie de 166 m², n° BL 239 d'une superficie de 18 m² et n° BL 240 d'une superficie de 18 m², soit une superficie totale de 334 m².

Extrait cadastral de la parcelle N° BL 238 au 17 rue d'Alsace

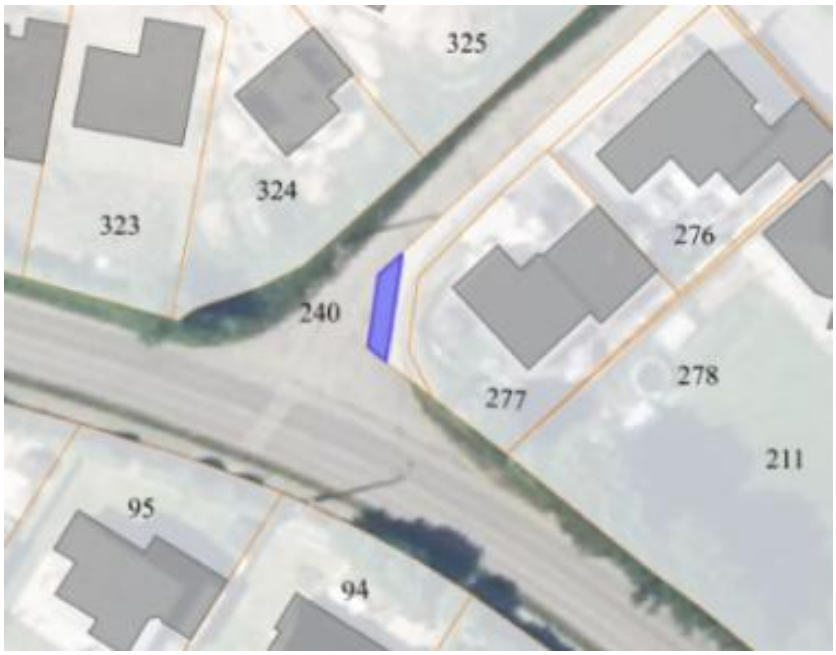


Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260216-20260216URBA11-DE

Extrait cadastral de la parcelle N° BL 239 à COATUFAL



Extrait cadastral de la parcelle N° BL 240 à COATUFAL



L'acquisition de ces parcelles par la commune s'effectuera à titre gratuit et l'ensemble des coûts induits, notamment les frais d'acte d'acquisition, seront à la charge de la commune.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260216-20260216URBA11-DE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1,
Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme-Travaux réunie le 4 février 2026,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir les parcelles cadastrées n° BL 238, BL 239 et BL 240, au niveau de COATUFAL et de la rue d'Alsace,

- de l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la commune tout acte sous seing privé et tout acte authentique de vente portant sur l'acquisition à titre gratuit des parcelles BL 238 d'une superficie de 166 m², BL 239 d'une superficie de 150 m² et BL 240 d'une superficie de 18 m², à conclure avec les propriétaires des parcelles concernées ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer même partiellement ;

- de l'autoriser à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 16 février 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN
29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire